



PROCÈS-VERBAL

BUREAU DU COMITÉ DE DIRECTION

Réunion du :	29 mai 2024 par voie électronique
à :	8h30
Présidence :	M. Antonio TEIXEIRA
Présents :	MME. Dominique BOUSSARD MM. Patrick BASTGEN, Jean Paul GOUPY, Paul HERRERO, Stéphane JUNGES
Excusés :	
Assiste :	M. Maxime MALDENT, Directeur Administratif et financier



INFORMATIONS LIGUE

FUSIONS :

Fusion-création - A.S. ST AMANDOISE (505034) / A.S. ORVAL (512117)

- Le programme de développement et d'éducation sportive me semble très succinct. Il semble se limiter à une mise en commun des licenciés des deux clubs pour essayer d'obtenir une labellisation de l'école de foot et une reconnaissance générale au niveau départemental voire régional.
- L'organigramme général et l'organigramme technique du club ne contiennent aucun nom
- La situation des dirigeants et des arbitres n'est pas évoquée dans les effectifs prévisionnels.
- La distance réglementaire entre les sièges des deux clubs (qui doit être \leq à 15 km) est respectée.
- Au moment de la fusion, il conviendra de s'assurer que les deux clubs ont une situation nette comptable équilibrée puis qu'ils n'ont aucune situation débitrice vis-à-vis des instances et de leurs licenciés.

⇒ **Le Bureau du Comité de Direction valide ce projet de fusion.**

Fusion-création - J.S. NAVEIL (515097) / F.C. VILLIERS SUR LOIR (527444) / ENT. S. AZE-THORE-LUNAY (582559)

- Le programme de développement et d'éducation sportive est très détaillé sur la partie football, il est plus succinct, mais correct, concernant le développement de l'arbitrage.
- Aucun chiffre détaillé concernant les effectifs prévisionnels. Le projet indique simplement que la plupart des licenciés des clubs devraient adhérer au nouveau club.
- L'organigramme général est quasi-complet, l'organigramme technique ne comporte qu'un seul nom : celui du responsable technique/formation



- La distance réglementaire entre les sièges des trois clubs (qui doit être \leq à 15 km) est respectée.
- Au moment de la fusion, il conviendra de s'assurer que les deux clubs ont une situation nette comptable équilibrée puis qu'ils n'ont aucune situation débitrice vis-à-vis des instances et de leurs licenciés.
⇒ **Le Bureau du Comité de Direction valide ce projet de fusion.**

Fusion-création – C.S. EGUZON (521075) / ENT. S. ST. PLANTAIRE CUZION ORSENNES (549977)

- Le projet de contient pas vraiment de programme de développement et d'éducation sportive.
- Aucun chiffre détaillé concernant les effectifs prévisionnels.
- L'encadrement technique se limite au recrutement d'1 éducateur.
- Pas d'organigramme général du nouveau club.
- La distance réglementaire entre les sièges des deux clubs (qui doit être \leq à 15 km) est respectée/
- Au moment de la fusion, il conviendra de s'assurer que les deux clubs ont une situation nette comptable équilibrée puis qu'ils n'ont aucune situation débitrice vis-à-vis des instances et de leurs licenciés.
⇒ **Le Bureau du Comité de Direction valide ce projet de fusion.**

CLUBS LIEU DE VIE et PEF :

La Commission Régionale s'est réunie le samedi 25 mai au siège de la Ligue afin de déterminer les lauréats régionaux « Clubs Lieu de Vie et du Programme Éducatif Fédéral ».

A l'issue des présentations le Jury à déterminer les lauréats Clubs :

Lauréats Club Lieu de vie :

- 1- F.C. ML INGRÉ
- 2- ENT. ARPHEUILLES CLION SAULNAY
- 3- ET. BLEUE ST. CYR S/LOIRE

Lauréats du Programme Éducatif Fédéral :

- 1-VINEUIL SP.
- 2- U.S. LA CHATRE
- 3- C'CHARTRES FOOTBALL

⇒ **Le Bureau du Comité de Direction valide la proposition de la Commission Régionale.**

BÉNÉVOLES D'OR

La Commission Régionale s'est réunie le mardi 28 mai 2024 au siège de la Ligue afin de déterminer les lauréats.

Après avoir pris connaissance des différentes propositions des Clubs, le jury a délibéré et propose de valoriser les Bénévoles suivants :



1. Philippe MOREAU – Ent Chaingy Saint Ay (45)
2. Evelyne RENOIR – US Sainte Solange (18)
3. Etienne CHASTANG – US La Châtre (36)
4. Alain BOIN – Fussy Vignoux (18)
5. Michel BESNARD – CA Montrichard (41)
6. Ronan HORRELOU – FASS (37)
7. Danyel BLIN – US Montgivray (36)
8. Ghislaine VITY – RC Bû Abondant (28)
9. Gilles VEYER – Baccon Huisseau (45)
10. Philippe D'ALMEIDA – ACP Tours (37)

⇒ **Le Bureau du Comité de Direction valide cette proposition.**

OPÉRATION « TOUTES FOOT » :

La Commission Régionale s'est réunie le vendredi 24 mai au siège de la Ligue afin de déterminer les lauréats Régionaux de l'opération **« TOUTES FOOT » 2023/2024 :**

1. STE SP. BELABRE
2. ENT VAL SOLOGNE
3. ET. BLEUE ST. CYR S/LOIRE
4. USM SARAN

⇒ **Le Bureau du Comité de Direction valide cette proposition.**

TARIFS LIGUE :

La Fédération Française de Football a créé deux nouvelles catégories de licences « Futnet et Fointsanté ».

⇒ **Le Bureau du Comité de Direction valide que ces licences entrent dans la catégorie « Foot Diversifié ».**

Clôture de la réunion 9h30

Le Président,
Antonio TEIXEIRA

Le Secrétaire Général,
Patrick BASTGEN

Publié le 30/05/2024